



ESTA is the leading European association for the abnormal road transport and mobile crane rental industry

NOUS VOUS PRÉSENTONS LE RÉSUMÉ DES TRAVAUX, ÉVÈNEMENTS ET CAMPAGNES DE LA ESTA

La ESTA - l'Association Européenne de Transports exceptionnels sur Route et Grues Mobiles- vous présente les dernières nouvelles concernant les transports spéciaux et l'industrie du levage de colis lourds.



Si vous et votre entreprise souhaitez être plus impliqués dans le travail réalisé pour la ESTA et faire partie d'un networking de qualité et à la fois plaisant (tant online que -lorsque cela est autorisé- en personne), pourquoi ne pas découvrir si vous êtes éligible pour être un Contributeur officiel de la ESTA? Cela ne coûte que 840 euros par an et comporte une série d'avantages. Pour en savoir plus, rendez-vous sur:

www.estaeurope.eu/Supporter

WWW.ETAEEUROPE.EU

CONTENU DE LA LETTRE D'INFORMATION DE LA ESTA

Prix ESTA et actualités du secteur en 2021

- Finalistes

- Intervenants

- Comment s'inscrire

ECOL en pourparlers pour la formation des monteuses

Préoccupation de L'ESTA concernant la mise en place du registre ERRU

Les « inapplicables » normes françaises concernant les angles morts

Inquiétude concernant l'opposition des États-Unis aux moteurs Tier 5

Les adhésions à l'ESTA restent stables

PRIX ESTA ET ACTUALITÉS DU SECTEUR EN 2021 – PUBLICATION DES FINALISTES ET DES INTERVENANTS



HINKLEY POINT C UNDER CONSTRUCTION - SEE MARKET UPDATE SPEAKERS. PHOTO COURTESY OF SARENS.

La liste des finalistes des récompenses ESTA 2021 a été publiée. De plus amples détails sur les projets, les entreprises et les produits seront publiés prochainement sur le site Web de l'ESTA. Les lauréats seront annoncés lors de l'événement gratuit en ligne du 22 avril qui retransmettra la cérémonie des récompenses ESTA ainsi que les conférences sur l'actualité du secteur en 2021.

Ton Klijn, directeur de l'ESTA, a déclaré : « L'implication des entreprises nous a ravis, surtout étant donnée l'année difficile que tout le monde traverse à cause de la pandémie.

La spectaculaire liste de finalistes - originaires de dix pays européens - montre une fois de plus l'envergure européenne au sens large, de ces prix, la force sans cesse croissante de l'ESTA et les relations solides que nous entretenons avec nos collègues et les entreprises de toute l'Europe.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de notre cérémonie en ligne le 22 avril et, si cela est autorisé, en personne lors de notre réunion d'automne à Helsinki en octobre. »



LES FINALISTES

Grues télescopiques capacité de levage > 120 t

Fagioli
Hanys
Mammoet Europe
Schot Verticaal Transport

Grues treillis

Magdenli Transport and Trade Co
Mammoet Europe BV
Sarens NV

Grues télescopiques capacité de levage ≤ 120 t

Wagenborg Nedlift

Transport - remorque et charge inférieure à 120t GCW

Bolk Transport
Collett and Sons
Friderici Spécial
Laso Transportes

Transport - remorque et charge supérieure à 120t GCW

Collett and Sons
Laso Transportes
Universal Transport Praha
Viktor Baumann

Techniques combinées

Fagioli
Friderici Spécial
Mammoet Europe
Sarens

Sécurité

Fagioli
Liebherr-Werk Ehingen
Sarens

Innovation - Utilisateur final

BMS
Fagioli
Mammoet Europe
Sarens

Innovation - Fabricant

Liebherr Nenzing
Grues mobiles Spierings

SPMT

Magdenli Transport and Trade Co
Mammoet Europe
Wagenborg Nedlift
Sarens

LES INTERVENANTS DES CONFÉRENCES SUR L'ACTUALITÉ DU SECTEUR

Jens Ennen, CEO chez Tadano Faun et Tadano Demag en Allemagne se chargera de prononcer le discours inaugural des Récompenses ESTA et des conférences concernant l'actualité du secteur. Ennen proposera une vue d'ensemble du marché des grues dans le monde ainsi qu'un tour d'horizon du marché post-Covid.

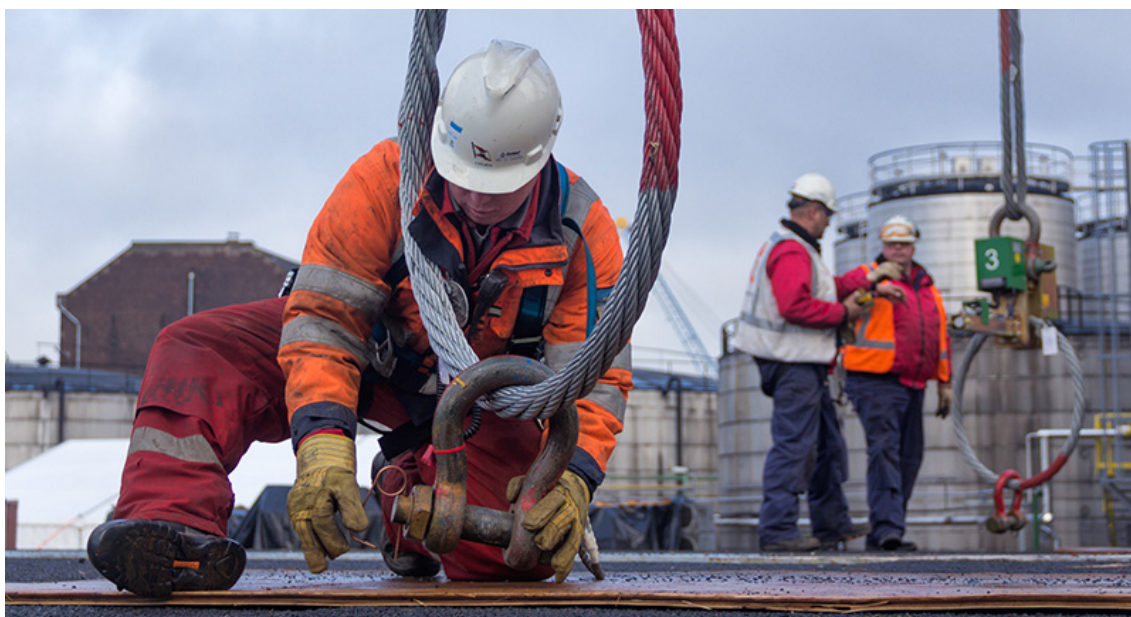
Il rejoint deux autres intervenants expérimentés de l'industrie déjà au programme. Moritz Dickmann, du Groupe Nöpel exposera ce que les récents changements au sein du système Allemand d'obtention de permis VEMAGS impliquent. Garrick Nisbet, directeur de projets chez Notus Heavy Lift et directeur levages pour le projet Hinkley Point C, nous présentera les opérations de heavy lift et de transport au sein du projet nucléaire, entre autres les levages réalisés par la grue « Big Carl » de Sarens.



COMMENT S'INSCRIRE

La participation à l'événement ESTA Awards and Market Update est gratuite. Pour plus d'informations et pour s'inscrire, veuillez vous rendre sur www.khl-group.com/events/esta/. La totalité des activités durera deux heures.

AUTRES NOUVELLES



ECOL en pourparlers concernant la formation des monteurs

L'European Crane Operator Licence de l'ESTA est en pourparlers pour développer un programme de formation de monteurs en parallèle à ses cours de formation de grutiers

qui sont de plus en plus populaires. Cette initiative a été rendue publique lors de la réunion en ligne des participants à ECOL et fait suite aux discussions qui ont eu lieu lors de la dernière réunion du bureau de surveillance d'ECOL. Ce dernier a donné son feu vert pour qu'ECOL étudie la question plus en détail.

Après la réunion du bureau, ECOL a contacté de manière informelle un certain nombre de grandes entreprises du secteur pour connaître leur réaction. L'idée a reçu une réponse positive de la part du secteur pétrolier et gazier en particulier, notamment Shell et Exxon Mobile, et les experts d'ECOL élaborent actuellement des plans plus détaillés.

Le directeur de l'ESTA, Ton Klijn, a déclaré : « Actuellement, les certifications des monteuses sont souvent différentes selon les entreprises et les pays et il se peut qu'ECOL soit dans la mesure de contribuer à créer une norme commune qui améliorerait la sécurité et l'efficacité.

C'est ce que nous étudions à l'heure actuelle et nous allons parler avec les autorités qui gèrent actuellement la formation des monteuses pour voir si nous pouvons développer une approche commune et acceptable à l'échelle européenne. »

Préoccupation de L'ESTA concernant la mise en place du registre ERRU

L'ESTA est « extrêmement préoccupée » par l'impact sur le secteur du transport de charges lourdes et exceptionnel du nouveau registre des infractions de transport qui est entré en vigueur dans tous les pays de l'Union européenne le 1er avril.

L'ERRU - le registre européen des entreprises de transport routier - fonctionne comme un registre de notation des entreprises qui contient une liste des infractions à la législation sur le transport à l'échelle européenne et comprend un système de points de pénalité.

Dans le cadre du nouveau système, chaque infraction à la législation sur le transport routier donnera lieu à l'attribution d'un certain nombre de points de pénalité. Si le nombre de points d'une entreprise dépasse la limite - fixée en fonction de la taille de l'entreprise - elle risque de voir son permis suspendue ou retiré. En outre, la législation s'applique également aux transitaires individuels.

La longue liste des infractions potentielles comprend le non-respect des règles relatives aux temps de conduite et de repos, aux tachygraphes, aux temps de travail, aux poids et dimensions, à l'état technique du véhicule, aux limitations de vitesse, à la compétence du conducteur et au transport de marchandises dangereuses par route.

Le directeur de l'ESTA, Ton Klijn, a déclaré : « Dans le cadre de l'ERRU, il existe trois catégories d'infractions - les infractions graves, très graves et extrêmement graves. Le problème pour le transport exceptionnel est que pour des infractions relativement mineures, le permis de transport devient souvent nul, les infractions pouvant ainsi rapidement relever de la catégorie la plus élevée. »

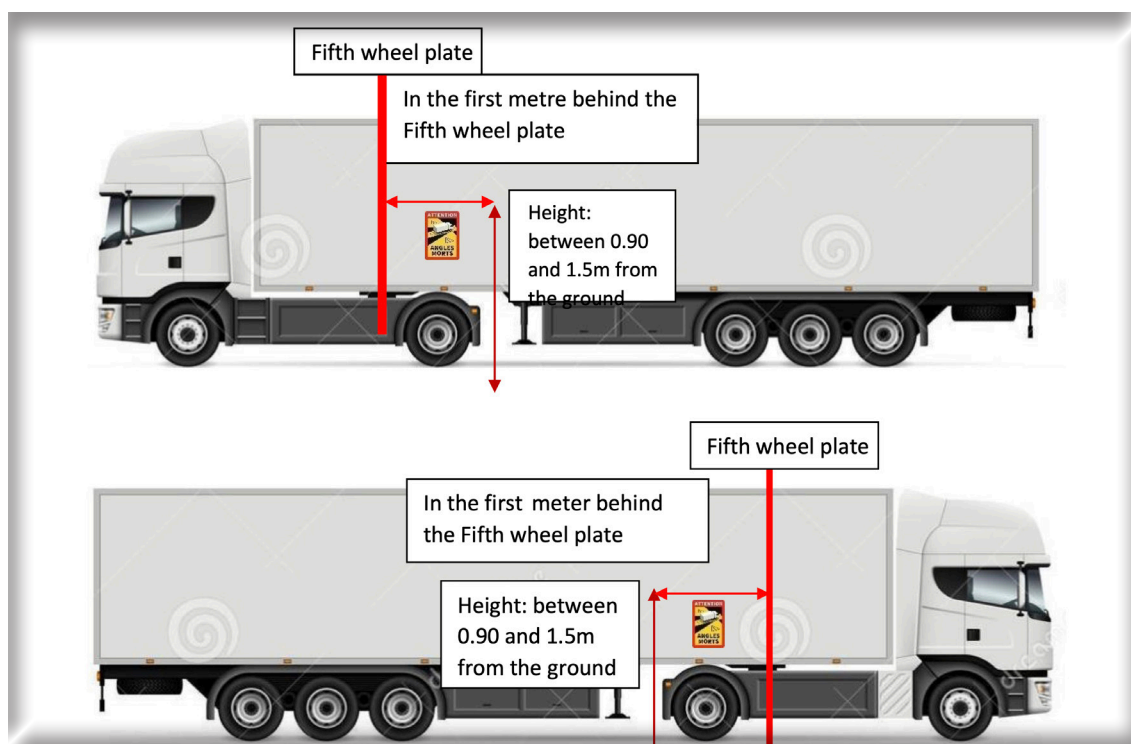
M. Klijn pense que la mise en application de ce registre pourrait sanctionner de manière disproportionnée le secteur du transport exceptionnel et confronter ces entreprises à un risque beaucoup plus élevé de perdre leur permis que les autres opérateurs.

Le registre ERRU a été créé par la Commission européenne pour permettre un meilleur échange d'informations entre les États membres, l'objectif étant que les autorités puissent contrôler si les entreprises de transport routier respectent les règles. Il a été officiellement adopté en 2013, mais sa mise en application a été reportée à cette année à la demande de plusieurs pays ayant fait valoir qu'ils n'étaient pas préparés à sa mise en place.

Ton Klijn poursuit : « Le problème a déjà été soulevé avec l'IRU et la Commission européenne et les discussions sont en cours, mais aucune réponse à nos préoccupations n'a encore été apportée. »

Pour plus d'informations, consultez le site web de l'ESTA à l'adresse www.estaeurope.eu.

Les « inapplicables » normes françaises concernant les angles morts pour les transports spéciaux



Les autorités françaises ont jusqu'à présent refusé de retarder ou de modifier les nouvelles réglementations sur la signalisation des « angles-morts » pour les véhicules de transport spéciaux, malgré la pression de la Commission européenne et de nombreuses organisations, dont l'ESTA, l'association française FNTR et l'Union internationale des transports routiers (IRU).

En conséquence, à partir du 1er avril, les véhicules de transports spéciaux circulant sur les routes françaises et non équipés signalisation des « angles-morts » pourront être sanctionnés. La FNTR - l'association française des transports - membre de l'ESTA, a rédigé un document contenant les détails complets de la nouvelle réglementation. Celui-ci se trouve dans la section Téléchargements du site Web de l'ESTA, en français et en anglais, à l'adresse www.estaeurope.eu/downloads.

Les règles stipulent que tous les camions et bus doivent être équipés de trois affiches de 30 centimètres, une à l'arrière et une sur chaque côté du véhicule.

Les entreprises de transport ont fait remarquer que cela était impossible pour un grand nombre de véhicules, tels que ceux transportant des charges larges ou surdimensionnées, les transporteurs de voitures, les véhicules surbaissés et bien d'autres encore. Les critiques affirment également que les mesures françaises n'amélioreront pas de manière significative la sécurité routière et ne sont pas compatibles avec la législation européenne existant sur la libre circulation des marchandises.

Prochaines réunions

- 23 avril, Réunion conjointe des sections Grues et Transport, en ligne

- 23 avril, Assemblée générale, en ligne

-14-15 octobre, Réunion d'automne de l'ESTA, Helsinki, Finlande



Inquiétude concernant l'opposition des États-Unis aux moteurs Tier 5

L'ESTA a exprimé son inquiétude face aux rapports selon lesquels les autorités américaines refusent d'accepter les grues et autres machines de construction équipées des derniers moteurs Tier 5.



Wouter van Noort, président de la section grues de l'ESTA, a déclaré : « L'ESTA demande de toute urgence des détails auprès de nos amis américains et des fabricants de grues et d'équipements. »

L'ESTA a été informée qu'en vertu de la législation introduite par l'administration précédente, l'Agence américaine de protection de l'environnement n'autorise pas actuellement l'importation de machines équipées de moteurs Tier 5, même s'ils sont plus propres pour l'environnement que leurs équivalents Tier 4.

À moins que la législation américaine actuelle ne soit modifiée, les grues vendues aux États-Unis ne pourront pas être revendues dans l'UE en tant qu'équipement d'occasion, sauf si elles sont équipées d'un nouveau moteur. Cette situation concerne tous les engins de construction, pas seulement les grues, et les fabricants européens d'équipements sont en discussion avec l'EPA pour tenter de trouver une solution.
manufacturers are talking to the EPA to try and find a solution.

Les adhésions à l'ESTA restent stables pendant la pandémie



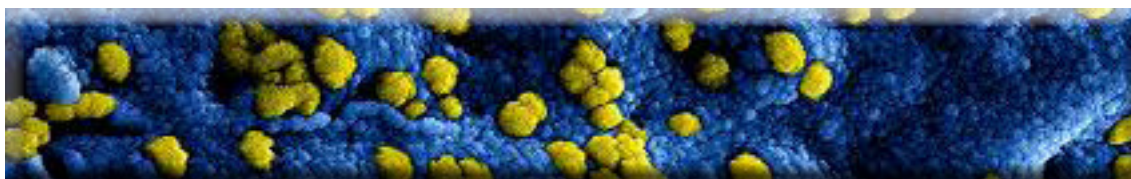
Le nombre de membres de l'ESTA est resté stable l'année dernière, malgré les pressions exercées par la pandémie.

Lors de sa réunion du mois dernier, le conseil d'administration de l'ESTA a souligné que l'association comptait actuellement 21 membres ordinaires, huit membres spéciaux, 37 sociétés affiliées et 21 sympathisants. La liste complète des membres est disponible sur le site web de l'ESTA.

Le directeur de l'ESTA, Ton Klijn, a déclaré : « La pandémie a entravé nos projets de recrutement de nouveaux membres, mais nous sommes extrêmement reconnaissants du soutien continu et solide de nos membres actuels et de leur engagement envers nos objectifs d'amélioration de la sécurité et d'harmonisation des normes dans notre secteur - tout en continuant d'apprendre les uns des autres. »

Il a ajouté : « Nous sommes tous impatients de reprendre toutes nos activités en présentiel dès que possible. »

MISES À JOUR COVID-19



La ESTA a créé une nouvelle rubrique au sein de son site dédiée aux annonces concernant la COVID-19 et propose des liens vers d'autres pages contenant des informations utiles. Elle est disponible ici www.estaeurope.eu/COVID-19